

Publié le 7 mars 2024

Benoit Mercuzot (Amiens métropole) : « Le bilan de la SemOp est très positif »

Considérant que la SemOp est le véhicule juridique le plus approprié au déploiement d'un réseau de chaleur, le président de la SemOp Amiens Energie évoque une nouvelle étape d'extension et de verdissement du réseau. 9 000 logements supplémentaires seront raccordés dans les prochaines années.



Vous avez fait le choix de la SemOp pour la mise en place et la gestion du réseau de chaleur d'Amiens Métropole. Pourquoi ?

Je suis convaincu qu'il s'agit de la forme juridique la plus appropriée, permettant à la fois de recourir à des entreprises de pointe dans ce secteur tout en gardant la main en matière de gouvernance politique. Une DSP classique place le politique à l'extérieur, en quelque sorte, ce dernier étant invité en fin d'année, et même quelquefois en fin de contrat, à venir constater ce qui marche... ou pas. Or, comme sur d'autres sujets, **le secteur de l'énergie est de plus en plus sensible aux yeux de nos citoyens**, notamment depuis le début de la guerre en Ukraine. Dans cette perspective, il me paraît clair que la **SemOp** offre deux garanties essentielles : une technicité avérée à travers le choix d'un groupe dont l'expertise est reconnue ; un contrôle politique obligeant ce groupe d'être transparent dans la manière dont il déploie sa mission. L'élu joue ainsi un rôle d'interface entre l'entreprise et le service public pour s'assurer de sa bonne mise en oeuvre.

Pouvez-vous nous rappeler les grandes étapes de la création de la SemOp ?

Engie dispose de 51 % de l'actionnariat, la ville d'Amiens de 34 % et la Caisse des dépôts et consignations, 15 %. Il est important d'insister d'emblée sur la durée de cette contractualisation, nécessaire du fait des investissements à réaliser et à amortir : 25 ans qui ont commencé à courir dès le 1er janvier 2017. Toute une série d'avenants ont permis de consolider les objectifs communs. Nous en sommes désormais à une **nouvelle étape d'extension et de verdissement du réseau**.

De quoi s'agit-il ?

Le plan prévoit la construction d'une nouvelle centrale biomasse, de 25 kms de réseau ce qui permettra de **raccorder 9000 équivalents-logements supplémentaires. A ce jour, nous en raccordons 19 000**. Le bouquet énergétique est entièrement renouvelable et s'appuie sur le bois local comme combustible, ainsi que sur cinq pompes à chaleur puisant les calories dans les eaux de sortie de la station d'épuration, deux chaudières biomasse et une installation de géothermie. Dans la même optique, la **SemOp Amiens Energies** va installer **le premier réseau de froid de la région Hauts de France**, qui alimentera 7 bâtiments tertiaires à partir d'une source géothermique pour une puissance totale de 1 850 kW.

Quel bilan tirez-vous aujourd'hui après un peu plus de six ans d'existence ?

Aujourd'hui, le bilan de la SemOp est très largement positif. Le réseau de chaleur s'étend, il se « verdit » et la meilleure preuve de son succès est que **des copropriétés privées de plus en plus nombreuses frappent à notre porte pour se raccorder**. Nous avons par ailleurs défini des procédures qui permettent de clarifier le positionnement de la Ville selon qu'elle est cliente du réseau, actionnaire du délégataire ou autorité concédante.

Par Stéphane MENU